



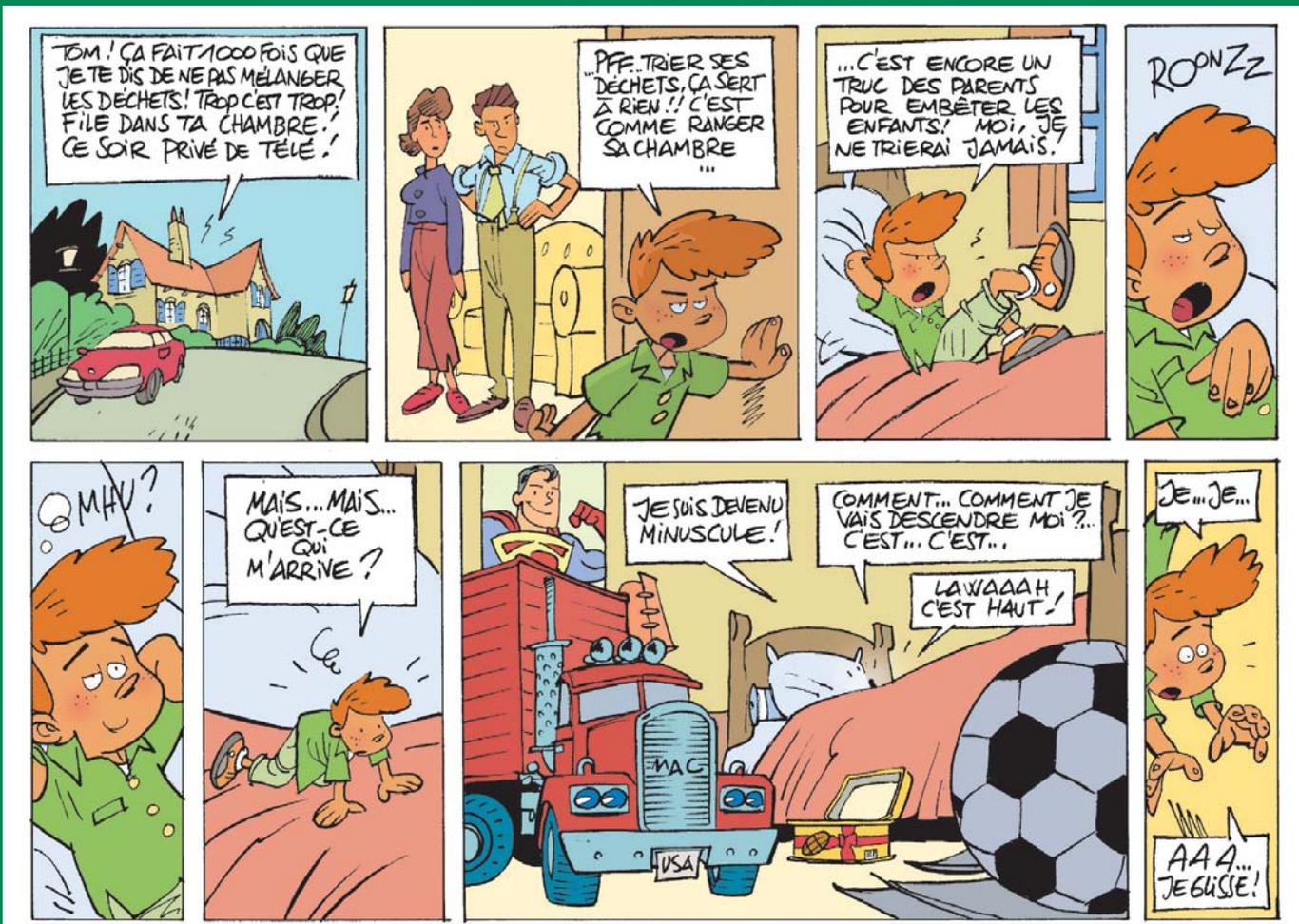
systom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

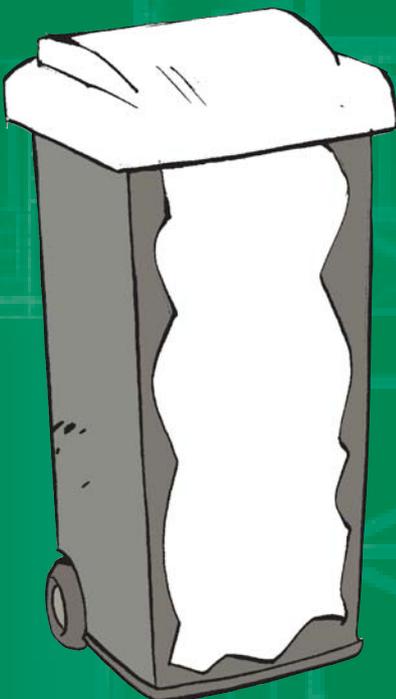
la 2^{ème} vie des déchets

Tom se recycle





Collecte des déchets : il faut déjà avoir le bac



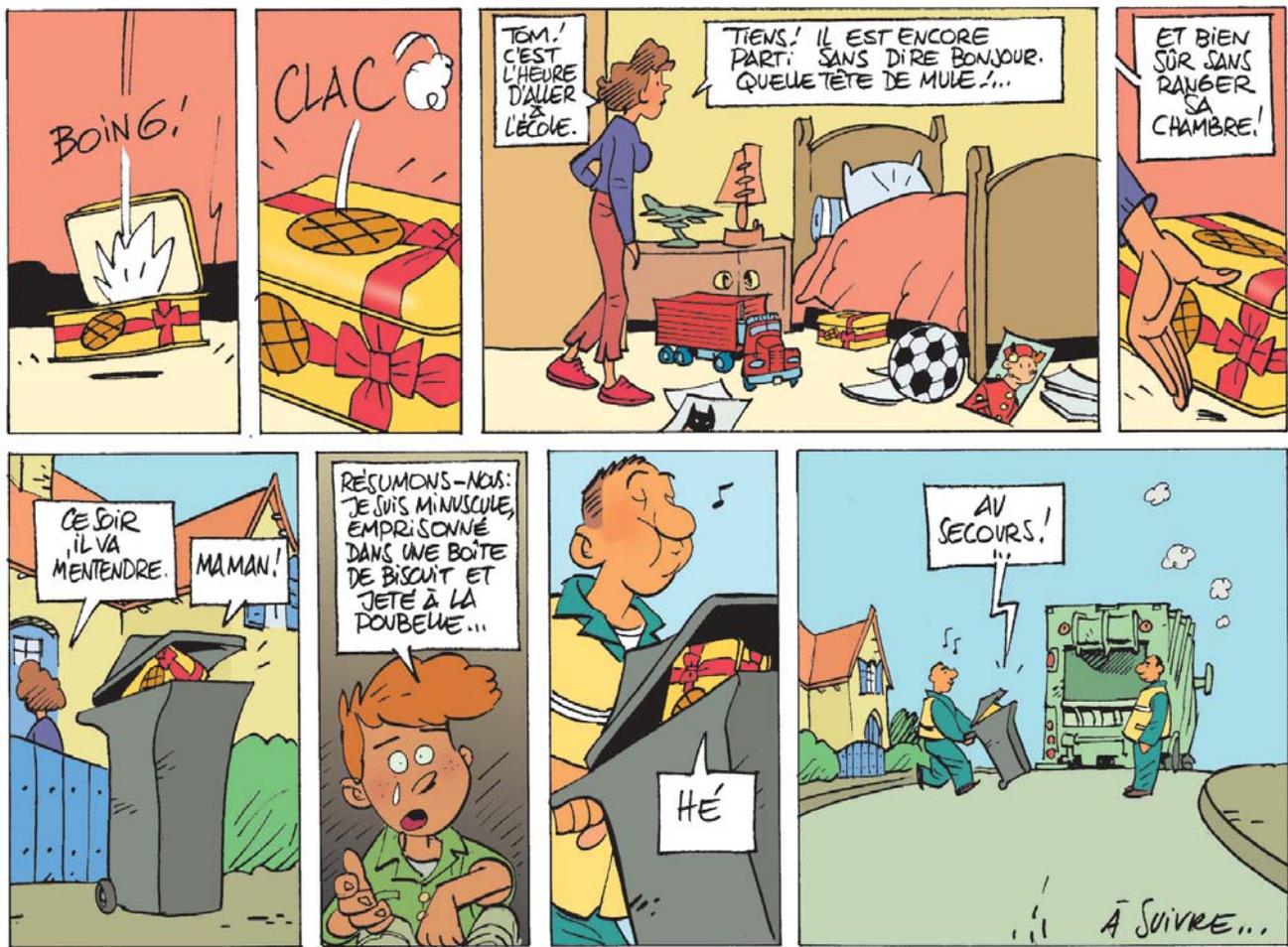
Colorie le couvercle de ta poubelle de déchets recyclables et dessine les déchets que l'on doit y jeter.

Depuis juillet 2002, une loi appelée "loi Royal" oblige les communes à ne plus mettre en décharge les ordures ménagères, pour protéger l'environnement.

Ainsi, seuls les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas être recyclés, pourront être stockés dans le sol.

La ville dans laquelle tu habites s'est associée avec d'autres communes de l'agglomération parisienne pour trier et valoriser les déchets de ses habitants.

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, a été créé pour assurer la mission de service public de traitement des déchets. Il est responsable de centres de tri et de valorisation énergétique installés au cœur de l'agglomération parisienne.



puis, ce n'est pas compliqué

C'est dans ces centres que les déchets sont transportés après avoir été collectés dans ton quartier.

Le tri des déchets permettra le recyclage de la plupart d'entre eux (papiers-cartons, plastiques, journaux /magazines, métal, acier et verre).

Les autres seront brûlés et serviront à produire de l'énergie (électricité et chauffage) ou mis en décharge.

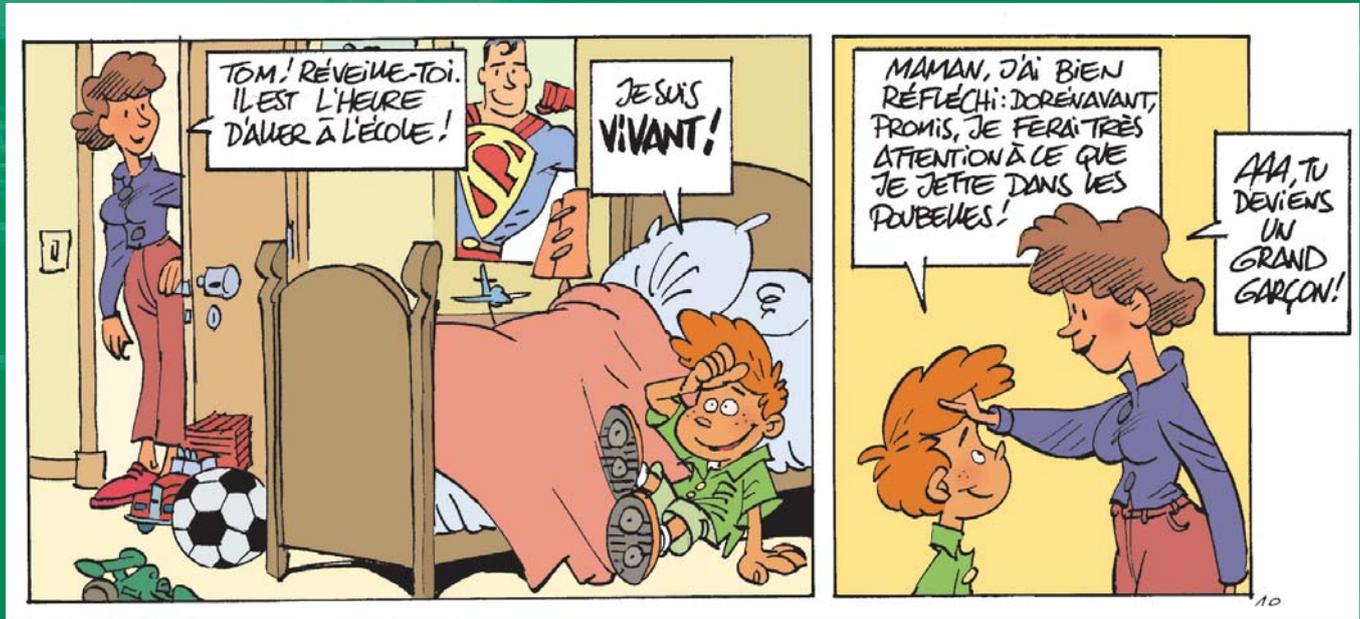
Mais pour pouvoir être efficace, le Sycatom a besoin de ton aide et de celle de ta famille. Bien trier, c'est bien recycler !



Inscris ici
les jours de collecte :

Bac de tri :

Bac des ordures
ménagères :



Pour éviter que les emballages et déchets jetés ne deviennent inutiles et polluants, il faut les valoriser, c'est-à-dire les transformer en matières premières secondaires :

- par recyclage des matériaux d'emballage : acier, aluminium, papiers/cartons, plastiques, verre et journaux/magazines,
- par incinération propre des déchets non recyclables avec récupération d'énergie pour produire de l'électricité et de la vapeur pour le chauffage urbain,
- par méthanisation des déchets fermentescibles pour produire de l'énergie et aussi du compost pour enrichir les sols,
- ou encore par compostage, pour transformer en humus les déchets végétaux notamment.

